DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Recu en préfecture le 05/10/2020

EXTRAIT DU REGIST Affiché le S DELIBE DU CONSEIL MUNI(ID: 006-210600383-20200930-D_41_09_2020-DE

DELIBERATION n°41/2020

OBJET: BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Conseillers en exercice : 27 23 Présents: Excusés: 4 2 Pouvoirs: Votants: 25

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS: Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Caroline RICORD, Sandrine BRUNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2020, les modifications suivantes:

FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES			
			+		+	50 (1 <u>10 (0 20)</u> 2) Section 1		
		TOTAUX						

	INVESTIS	SEMENT	AS EXPLOSES			
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			1658 +	\$7.45°4 \$40.5°	+	1 1 1 1 1 1
228	2313-228	Groupe scolaire	3 000.00	1		
270 289	2315-270 2315-289	Aire de jeux	2 000.00		- "1	
020	020	Marché paysan Dépenses imprévues	5 500.00	10 500.00		
274	2313-274	Les Ferrages	20 000.00	10 000.00		
274	2315-274	Les Ferrages		20 000.00	Y-17-	
		TOTAUX	30 500.00	30 500.00		

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipa

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

ffiché le

ID: 006-210600383-20200930-D_41_09_2020-DE

ADOPTE la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le __5 (107 2020
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le __5 (107 2020

Pour extrait conforme, Le Maire, Emmanuel DELMOTTE